

# Entre Nous



COMMUNE  
DE THIAVILLE SUR MEURTHE

*Bulletin Mensuel d'Information*

---

JUIN 2002 N°413

---



## PARVIS DE L'EGLISE



Le parvis de l'église n'est pas un terrain de jeux et il n'est pas normal pour le voisinage de recevoir dans sa propriété, à maintes reprises des ballons et d'être sans cesse sollicités par les joueurs pour aller le rechercher. Il n'est pas rare que ces ballons frappent les baies vitrées ou parviennent parmi les semis et plantations des jardins.

Bien évidemment, il appartient en premier lieu, aux parents d'inviter leurs enfants à se rendre au terrain de foot, dont c'est la vocation et qui n'est pas loin.

La tolérance du voisinage est bien connue, mais trop....c'est trop ! Par ailleurs, la proximité immédiate de ce lieu de culte et de recueillement est peu compatible avec ce type d'activités.

## UNE NOUVELLE ASSOCIATION EST NEE

Le 5 mai 2002, une nouvelle association dénommée « Hand Ball Loisirs Thiavillois a été créée.



Monsieur FLEURIGEON explique le rôle de l'Association qui est de se retrouver entre adultes, pour pratiquer le hand-ball en toute convivialité sans esprit de compétition. Mais également faire découvrir ce sport aux jeunes de 16 à 18 ans.

Les membres du Conseil d'Administration sont désignés. Ils sont élus à l'unanimité pour une période d'un an. Ces membres sont :

- M. FLEURIGEON Laurent élu Président
- M. GIRONDE Grégory élu Vice Président
- M. DUFANT Cédric élu secrétaire
- M. THIRION Jean Luc élu secrétaire Adjoint
- M. PAQUOT Thierry élu trésorier
- M. NOIROT Christophe élu trésorier Adjoint



L'Assemblée Générale remercie Monsieur BURGAN Didier qui est le premier donateur de l'Association en nous offrant l'inscription au journal officiel, ce qui représente une somme de 36,80 Euros.

## ALMA HANDICAP 54

ALMA HANDICAP 54 nous annonce la création , à NANCY, de la première antenne ALMA (Allô Maltraitance) en France, en faveur des personnes handicapées.

Depuis janvier 2000, une Antenne a été ouverte à NANCY en faveur des personnes âgées et a pu, à ce jour, traiter plus de 300 appels ; la maltraitance peut être physique, psychologique, financière, active ou passive, être le fait de parents, de voisins ou d'institutions. Grâce à un réseau de personnes ressources (médecins, avocats, notaires, juristes, intervenants sociaux), nous avons pu donner une suite à ces appels de





détresse et tenter d'y apporter une solution ; l'important était, dans un premier temps, de permettre d'appeler et surtout D'ENTENDRE et ECOUTER . Cette antenne fonctionne à l'adresse suivante :

ALMA LORRAINE 54  
B.P 40509  
54008-NANCY CEDEX  
Tél : 03.83.32.12.34

Une même antenne « ALMA » a démarré le 13 mai 2002 contre la maltraitance des personnes handicapées. Elle agira selon les mêmes principes que sa sœur aînée ; écoute des appelants, appel à des personnes qualifiées pour suite à donner.

## ENVIRONNEMENT

### IMPORTANT : L'ACCES EN FORÊT EST INTERDIT



Selon l'arrêté municipal n° 1/2002, l'accès dans les forêts, les routes forestières et les emprises en forêt demeure prohibé sur le territoire de la commune de Thiaville sur Meurthe jusqu'au 31/12/2002. Seuls les personnels de l'O.N.F, les exploitants forestiers, les locataires des droits de chasse et les personnels des services de secours et de sécurité sont exclus de cette mesure d'interdiction générale sur le territoire communal.

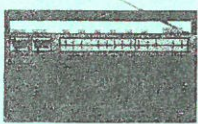
De ce fait, si une personne était victime d'un accident en forêt interdite, elle ne pourrait prétendre à aucune assurance maladie ( ou autre) et les organismes de secours seraient en mesure de se retourner contre elle.

### LUTTE CONTRE LE BRUIT

C'est le printemps, les activités de jardinage reprennent et les pelouses ont besoin de leurs premières tontes. Afin de concilier cet entretien et les bonnes relations de voisinage, il convient d'utiliser les tondeuses à moteur thermique aux heures définies par la loi.

L'arrêté préfectoral récapitule l'ensemble des dispositions en vigueur sur le territoire communal de Thiaville sur Meurthe : Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore tels que tondeuses à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectuées que dans les limites fixées ci-après :

- les jours ouvrables de 08h00 à 20h00
- les samedi de 09h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
- les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00
  
- Merci de respecter ces dispositions.



**NETTOYER, EMBELLIR, FLEURIR... C'EST SAVOIR ACCUEILLIR**

## DEJECTIONS CANINES

On ne compte plus les trottoirs souillés en permanence par des crottes de chien, les maîtres que l'on croise avec leur chien en train de se soulager devant la porte d'un immeuble. Il faut que cette situation cesse, et que le civisme, le savoir-vivre reprennent le dessus. Nous rappellerons les caractéristiques du chien mal élevé, puis du chien bien élevé en ne perdant pas de vue que le premier responsable est le maître.



LE CHIEN MAL ELEVE erre seul dans les rues, souille les trottoirs, provoque des accidents (chute de personnes âgées) et le mécontentement légitime des piétons, fouille les poubelles répandant les immondices sur la chaussée, agresse et provoque d'autres animaux, lèche les enfants, s'amuse dans les aires de jeux réservées aux enfants.

LE CHIEN BIEN ELEVE marche en ville au bout d'une laisse, est tatoué, vacciné, assuré, obéissant, respecte le calme, les voisins, l'environnement urbain, attend sagement son maître hors des magasins. Sa descendance est limitée. Pour ses besoins, il utilise les caniveaux et non les trottoirs et les parkings. (Extrait du Bulletin Municipal de Raon l'Etape)

## ON NOUS PRIE DE FAIRE PART

### ARERS - VERRE ESPOIR

Comme chaque année, l'ARERS, Association Régionale pour l'Enseignement et la Recherche Scientifique et Technologique en Champagne Ardenne à Reims nous a adressé les résultats de la collecte de verre ménager pour l'année 2001, notamment dans notre collectivité et dans notre département.



L'ARERS est en pleine mutation et multiplie les rencontres avec les collectivités pour recueillir un nombre important d'adhésions afin de maintenir son niveau de soutien à la recherche contre le cancer.

Si le tonnage global en 2001 marque un fléchissement avec 160 000 tonnes, l'effort est maintenu par le versement de 559 000€ (soit 3 670 000 F)

### Collecte du verre au profit de la recherche contre le cancer :

#### Tonnage pour la Meurthe et Moselle



Tonnage total apport volontaire :	9980,29
Tonnage porte à porte	3,80
Tonnage total verre blanc	0,00
	.....
Tonnage total	9984,09
Nombre d'habitants :	445 510
Ratio annuel en kg par habitant :	22,41 kg/h

Contribution du département de la Meurthe et Moselle pour la recherche sur le cancer sur la base de 2,30€ la tonne soit 22 963€ soit 150 627F

Tonnage verre collecté pour SICTOM N° 1 (CIREY SUR VESOUZE )



Tonnage total apport volontaire :	336,15
Tonnage total porte à porte :	0,00
Tonnage total verre blanc :	0,00
	.....
Tonnage total	336,15
Nombre d'habitants :	12 034
Ratio annuel en kg par habitant :	27,93 kg/h

Tonnage verre collecté pour THIAVILLE SUR MEURTHE



Tonnage total apport volontaire :	16,80
Tonnage total porte à porte :	0,00
Tonnage total verre blanc :	0,00
	.....
Tonnage total :	16,80
Nombre d'habitants :	537
Ratio annuel en kg par habitant :	31,28kg/h

Le geste verre reste en effet un geste d'espoir pour tous les malades, mais aussi pour toute la population afin de faire reculer les risques de cette maladie.

**AFFOUAGES**

L'inscription pour réserver les affouages en Mairie sera close le 30 juin.

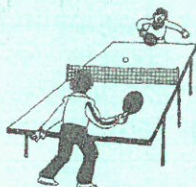
**DECHETS VERTS**



Le brûlage des déchets ménagers, des déchets de jardin, etc.... à l'air libre est interdit (article 84 de l'Arrêté Préfectoral du 05/08/1981 toujours en vigueur.)

Il est rappelé que ces déchets verts (gazon, haie, ... ) peuvent être conduits à la décharge municipale ouverte en saison les mercredi et samedi de 9h30 à 11h30. Les autres déchets sont interdits.

**TENNIS DE TABLE**



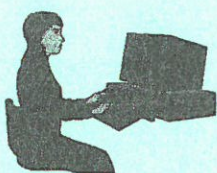
Le tennis de table a participé au championnat de France Vétérans à LES PONTS DE CE en Maine et Loire les 1<sup>er</sup> et 2 juin . Pour y arriver, le tennis de table a été champion des Vosges, champion de Lorraine et

deuxième des inter-régionaux. Thiaville a battu Scharrarbergheim (Alsace) en 1/8 de finale et a été battu par le favori et vainqueur de l'épreuve Aubonne (95) en 1/4 de finale.

Pour les places de 5 à 8 Thiaville a battu Nantes et a perdu contre Les Sables d'Olonnes °Thiaville termine 6<sup>ème</sup>

Le tennis de table remercie la Municipalité de Thiaville, le Conseil Général et le foyer rural pour les aides financières de déplacement.

## FERMETURE DE LA MAIRIE



Pendant les mois de juillet et août, le secrétariat de Mairie sera ouvert uniquement le vendredi de 18h à 19h. Pour les affaires courantes, il sera cependant ouvert de 9h à 11h ( sauf le mercredi matin). Il est rappelé que les Adjoints et le Maire reçoivent également sur rendez-vous préalablement demandé.

## INSCRIPTIONS

### A L'ECOLE

Les dates des permanences pour les inscriptions à l'école de Thiaville sur Meurthe sont les suivantes :

- Le vendredi 14 juin de 19h00 à 20h00
- Le lundi 17 juin de 16h00 à 19h00

Se munir des documents suivants :

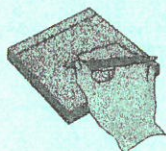
- Livret de famille
- Carnet de santé attestant que l'enfant a subi les vaccinations obligatoires.
- Certificat d'aptitude du médecin de famille (pour les enfants n'ayant jamais été scolarisés)



### A LA RUCHE

Les inscriptions pour la ruche qui se déroulera du lundi 1<sup>er</sup> juillet au vendredi 26 juillet se feront le vendredi 21 juin à l'annexe de 16h00 à 18h00.

Se munir du carnet de santé et du n° CAF.



## PORTES OUVERTES

Une journée « Portes Ouvertes » est organisée à l'école de Thiaville le vendredi 14 juin de 18h à 19h30.

Toutes les informations sur le fonctionnement de l'établissement seront données et vous pourrez visiter les classes.

Le maintien d'une école rurale de qualité est une préoccupation constante des familles. Par cette visite, vous vous rendrez compte des efforts mis en œuvre par les différents partenaires ( collectivités locales, enseignants, parents) Les enfants seront les bienvenus et feront ainsi



connaissance avec un lieu agréable et fonctionnel. Nous serons heureux de vous accueillir et de répondre à vos questions.

### RECENSEMENT MILITAIRE

Les jeunes gens et les jeunes filles sont tenus désormais d'effectuer la démarche de recensement entre la date à laquelle ils atteignent 16 ans et la fin du 3<sup>ème</sup> mois suivant. Les jeunes gens nés(e) en avril, mai, juin 1986 sont priés de se présenter en mairie pour la fin du mois.



### BAIGNADE

Il est rappelé que la baignade dans la Meurthe, notamment au lieu dit « Pont de Thiaville » est interdite compte tenu des risques et de la mauvaise qualité de l'eau.

### CLIN D'ŒIL

➤ Un garçon rentre de l'école avec une très mauvaise note.  
Son père lui dit :  
- Une mauvaise note comme ça, ça mérite une correction.  
Et son fils :  
- C'est simple, je sais où habite le prof.



➤ Comment on appelle l'endroit dans une Mini Austin où l'on met ses papiers, un paquet de cigarette, une paire de gants et un mouchoir ?  
- Le coffre.

➤ Deux commerçants discutent :  
Le premier dit :  
- Je crois qu'il n'y a qu'une façon de gagner sa vie honnêtement  
- Ah oui, dit l'autre laquelle ?  
- Je savais bien que vous ne la connaissiez pas !.

➤ Un prof essaie d'expliquer l'arithmétique à un gosse :  
- Tu as seize bonbons, tu dois partager avec ton frère, combien tu lui en donnes ?  
- Quatre.  
- Mais tu sais pas compter !  
- Moi si, mais lui non .

Directeur : Michel JACQUEL

Dépôt légal : 328/820 Imprimerie : Mairie de Thiaville

## Une page de notre histoire

### THIAVILLE AVANT 1789

#### L'ASSEMBLEE MUNICIPALE

Le 5 juillet 1787 Louis XVI signe un Edit créant des assemblées Provinciales, des Assemblées de Districts et des Assemblées Municipales.

L'Assemblée Provinciale des 3 Evêchés et du Clermontois voit le jour. Elle siégera à Metz et comprendra 7 districts : Metz, Thionville, Toul, Verdun, Vic, Sedan et Clermont.

Thiaville fait partie du district de Vic.

Chaque Communauté aura une Assemblée Municipale composée du Seigneur de la Paroisse( s'il y en a un ) du Curé qui en feront partie et de 3, 6, 9 membres choisis par la Communauté : 3 pour moins de cent feux, c'est le cas de Thiaville.

ART.4- Il y aura un Syndic qui aura voix délibérative et qui sera chargée de l'exécution des résolutions qui auront été délibérées et qui n'auront pas été exécutées par elle.

ART 5-Le Syndic et les membres électifs de ladite Assemblée seront élus par l'Assemblée de toute la Paroisse.

ART6-L'Assemblée sera composée de tous ceux qui paieront dix livres et au dessus dans la dite Paroisse d'impositions foncière et personnelle.

ART7-La dite Assemblée Paroissiale se tiendra cette année le 2<sup>ème</sup> dimanche d'août et les années suivantes le premier dimanche d'octobre à l'issue des Vêpres.

ART8-Cette Assemblée Paroissiale sera présidée par le Syndic, le Seigneur et le Curé n'y assisteront pas.

ART9-Le Syndic recueillera les voix et celui qui en réunira le plus sera le premier Membre de l'Assemblée Municipale et il en sera de même procédé successivement à l'élection des suivants.

ART12-Chaque année après les trois premières années révolues un tiers des membres choisis se retirera et sera remplacé.

ART13-Le Syndic sera élu pour trois ans et pourra être continué neuf ans mais toujours par nouvelle élection.

ART16-L'Assemblée Municipale élira un greffier qui sera aussi celui de l'Assemblée paroissiale il pourra être révoqué à volonté par l'Assemblée Municipale.

Un tableau de la Municipalité était dressé

Communauté de .....

M.	Syndic	M.	Seigneur	M.	Curé
	Autres membres de l'Assemblée Municipale.				
M.	payant		en taille		
			en vingtièmes		
M.	payant		en taille		
			en vingtièmes		
M.	payant		en taille		
			en vingtièmes		

La réforme administrative ne fut pas appliquée sans difficultés comme en témoignent des extraits d'un Arrêté de l'Intendant de Metz : « nous enjoignons aux anciens Maires, Syndic et Greffiers de s'abstenir de toutes fonctions et de remettre aux syndics et Assemblées Municipales tout les titres et papiers concernant les Communautés qui pourraient être entre leurs mains »

« et pour obvier aux difficultés qui se sont élevées entre quelques Communautés et leurs Municipalités au sujet de la nomination des collecteurs( I )Ordonnons qu'ils seront élus dans une assemblée générale des habitants dument convoqués à cet effet par le Syndic de la Municipalité »

fait le 5 avril 1788



( 1 ) collecteur des impôts nommés par la Municipalité.

### LE RUISSEAU DES GRANDS PRES A FAGNOUX ( 1786 )

Extraits du procès-verbal de l'expertise des dégâts causés par le flottage ordonné par sentence de la prévôté de Baccarat du 11 juillet 1786 dressé par Antoine Curin et Sébastien Didier :

3è partie qui est la prairie de dessous de fagnou en commençant par le bas du chemin dit Lambrin en continuant jusqu'à sous les maisons de fagou.

4è partie qui renferme les prés au dessus de fagnou jusqu'au passage des vaches.

5è partie laquelle renfermera les prés depuis le passage des vaches jusqu'au forêts.

Dans le bout des prés qui sont incultes jusqu'à l'Etang le ruisseau au bout des dits prés se trouvant de large par tout de trois toises et ensuite une Etang batie dans le dit ruisseau que des prés incultes aboutissent dessus.

6è partie qui renferme le pré du Sr Champé de Bertrichamp avec ceux de Martin Didier des Grands fins :

Dans le pré du Sr Champé nous avons commencé par le haut en descendant jusqu'à finition.

Entre la forêt et le coté d'en haut de ce dit pré avons trouvé un nouveau ruisseau fait de la largeur de cinq pieds partout....

Ensuite dans un autre pré dudit Didier le ruisseau ayant de large huit pieds en haut aussi au milieu et en bas a l'embouchure du ruisseau Coltat le ruisseau en excercice ayant sept pieds de large et l'ancien ruisseau anéanti couvert de graviers de la largeur de dix pieds.

Dans ledit pré du côté de Lorient il se trouve un autre ruisseau dit le ruisseau Coltat lequel sert au bouloiyement ce ruisseau ayant neuf pieds de large partout....

(ADMM BJ 6 441 )

Pratiquement la toise de Lorraine vaut 2 mètres. Elle comprend 6 pieds (1 pied=33 cm) et 1 pied comprend 10 pouces (1 pouce =3 cm)